



## **DELIBERATION N° 64/2021/CACL**

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 AVRIL 2021 À 09H00  
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

### **PORTANT APPROBATION DU REGLEMENT ET DES MODALITES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA CACL**

Nombre de Conseillers en exercice : 49  
Nombre de Conseillers Présents : 34  
Nombre de Procuration : 03  
Date de la convocation : mercredi 21 avril 2021

Nombre de suffrages exprimés : 37  
Vote :  
Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

**L'an deux mille vingt et un, le mercredi vingt-huit avril à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Gilles ADELSON, Monique AZER, Serge BAFAU, Dominique BERTONI, Ruth BIDIU-CEPRIKA, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Albanie CIPPE, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Thierry ELIBOX, Eugène EPAILLY, Serge FELIX, Teed GASPARD, Sandrine JACQUES GAÏL, Elaine JEAN, Farah KHAN (Visio), Chester LEONCE (Visio), Roland LOE-MIE, Phong LY, Yolande MILZINK-CINCINAT, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visio), Anne-Michèle ROBINSON, Magali ROBO-CASSILDE (Visio), Hélène SERVIUS, Corinne SIGER (Visio), Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Eliodore TORVIC, Sandra TROCHIMARA, Patricia VICTOR

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :** Christian FAUBERT → **Procuration** à Sandra TROCHIMARA, Nestor GOVINDIN → **Procuration** à Chester LEONCE, Patrick LECANTE → **Procuration** à Serge SMOCK

**ÉTAIENT ABSENTS :** Julner BELIZIAIRE, Pascal BRIQUET, Jean-Victor CASTOR, Yahya DAOUDI, Seedna DELAR, Corine DIMANCHE, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, Marie-Laure PHINERA-HORTH, Claude PLENET, Axel RINO

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Louis-Mike CALUMEY

Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20210428-64-AP-2021-DE  
Date de télétransmission : 05/05/2021  
Date de réception préfecture : 05/05/2021

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la Communauté de communes du Centre Littoral (CCCL) modifié ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

**Vu** la Délibération N° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

**Considérant** que sur le territoire de l'Agglomération, les associations sont des acteurs majeurs de la vie locale, qu'elles contribuent à l'animation et au développement éducatif, culturel, social et sportif des habitants du Centre Littoral en particulier et de la Guyane en général ;

**Considérant** que la politique communautaire repose sur une volonté d'établir un véritable partenariat avec les associations, au vu de l'importance de leur rôle dans la vie du territoire. Que la CACL développe ainsi des relations partenariales avec des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et en cohérence avec les orientations du projet communautaire ;

**Considérant** que c'est pour la CACL un objectif de les accompagner et ou les soutenir dans les actions qu'elle mène par le biais de subventions directes (aides financières) ou indirectes (soutien en communication, dotations en récompenses, ...) ;

**Considérant** que dans un souci de transparence vis-à-vis des associations avec lesquelles des partenariats sont susceptibles d'être établis, un projet de règlement qui fixe les modalités d'attribution des subventions aux associations a été élaboré et soumis au Conseil communautaire ;

**Entendu** l'avis favorable la Commission Finances du lundi 26 avril 2021 ;

**Entendu** l'avis favorable du Bureau du lundi 26 avril 2021 ;

**Entendu** le **Rapport N° 64/2021/CACL** relatif à l'approbation du règlement et des modalités d'attribution des subventions sur le territoire de la CACL.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**PREND ACTE** du **Rapport N° 64/2021/CACL** du Président relatif à l'approbation du règlement et des modalités d'attribution des subventions sur le territoire de la CACL.

**APPROUVE** le règlement et les modalités d'attribution des subventions annexé à la présente délibération.

**APPROUVE** le formulaire d'attribution des subventions annexé à la délibération.

Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20210428-64-AP-2021-DE  
Date de télétransmission : 05/05/2021  
Date de réception préfecture : 05/05/2021

**APPROUVE** la convention relative à l'attribution des subventions sur le territoire de la CACL ci-annexée.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

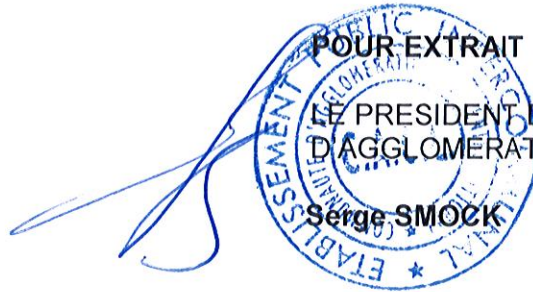
*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.*

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le mercredi 28 avril 2021

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**Serge SMOCK**



Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20210428-64-AP-2021-DE  
Date de télétransmission : 05/05/2021  
Date de réception préfecture : 05/05/2021